



ALERTE MEDIA

Le Havre, le 13 mars 2009

#### PROJET DE TERMINAL METHANIER A ANTIFER

Gaz de Normandie poursuit actuellement les études sur le projet de terminal méthanier du Havre-Antifer et devrait être en mesure de déposer le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en juin 2009.

Au cours des nombreux entretiens qu'il a eus depuis sa prise de fonction, le 15 Octobre 2008, le Président de Gaz de Normandie a souligné sa volonté de dialogue avec les élus, les responsables socioprofessionnels et les associations. Cette importante infrastructure devra en effet s'inscrire dans la dynamique de développement du territoire où elle sera réalisée. Des contacts ont d'ores et déjà été pris afin que le chantier, qui créera en moyenne 600 emplois sur trois ans et demi, bénéficie aux entreprises locales et soit l'occasion de mener, dans le bassin d'emploi concerné, des actions d'insertion en faveur des jeunes et des personnes en difficulté.

Lors de la première réunion de concertation présidée par le sous-préfet du Havre le 12 janvier 2009, certains participants ont interpellé Gaz de Normandie sur la justification du projet. La lettre que le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a adressée récemment au Président de Gaz de Normandie apporte des réponses claires sur la dimension stratégique liée au besoin de sécurité des approvisionnements, sur la compatibilité du projet avec le Grenelle de l'Environnement et sur le caractère judicieux du site d'Antifer :

« Le développement de l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL) par bateaux constitue un élément important pour le renforcement de la sécurité des approvisionnements en gaz. En augmentant nos possibilités d'approvisionnements alternatifs sur le marché du GNL, les terminaux méthaniers renforcent notre protection contre les risques techniques et politiques du transport par gazoduc. L'arrêt brutal et non anticipé des approvisionnements transitant par l'Ukraine au cours du mois de janvier 2009 confirme la nécessité pour la France de diversifier autant que possible ses sources d'approvisionnement.

Comme vous le savez, le Grenelle de l'Environnement accorde une priorité aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Cependant, des énergies fossiles resteront nécessaires, même si leur part dans le mix énergétique est amenée à diminuer singulièrement. Parmi les énergies fossiles, le gaz est la moins émettrice de CO<sub>2</sub> (deux fois moins que le charbon et 25% de moins que le fuel) et a le mérite d'être faiblement émetteur de polluants atmosphériques. Il convient donc de servir autant que possible les besoins en énergies fossiles par cette énergie.

Bien entendu, l'Etat ne pourra statuer sur le projet qu'à l'issue de la procédure d'instruction prévue par la législation au titre des installations classées, qui a pour objectif de vérifier que l'installation préserve l'environnement et la sécurité des riverains. A cet égard le choix de la zone portuaire d'Antifer me semble a priori judicieux ».

Ivan Roussin, Directeur de la Communication – [ivan.roussin@gazdenormandie.com](mailto:ivan.roussin@gazdenormandie.com) – Tel +33 (0)1 70 60 74 69